

COMMUNIQUÉ

BUDGET 2020 HAUSSE DE TAXES AU MÊME RYTHME QUE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION AU QUÉBEC (2,3 %)

Baie-Comeau, le 16 décembre 2019. – Les prévisions budgétaires de la Ville de Baie-Comeau s'élèveront à 76,5 M\$ en 2020, une hausse de 5,6 % avec l'an passé et dont la moitié est due à l'augmentation des revenus de notre réseau électrique avec la présence de GPU.one. « L'entreprise nous a permis de générer des revenus chiffrés à 4,5 M\$ dans le budget 2019. Maintenant qu'elle fonctionne à plein rendement, nous estimons des ventes d'électricité supplémentaires de 2 M\$ en 2020. Il s'agit donc de 6,5 M\$ de nouveaux revenus en deux ans. C'est bon pour notre santé financière », a déclaré le maire de Baie-Comeau, monsieur Yves Montigny.

Revenus, surplus cumulé et taxation

Malgré l'arrivée de GPU.one et les efforts constants pour attirer des promoteurs, l'enjeu des revenus est toujours à l'avant-plan pour la Ville de Baie-Comeau. Le maire a fortement réagi à ce sujet : « Ça fait 5 ans qu'on se démène pour pallier les pertes de revenus subies par les compensations et les transferts moindres du gouvernement du Québec. On parle encore de 4 M\$ de moins annuellement pour boucler le budget. Générer de nouveaux revenus est la clé de notre succès et la création d'un Service de développement économique est un pas de plus pour nous prendre en main et améliorer notre situation de façon autonome ».

En 2020, le taux de taxe résidentiel passera à 1,77 \$ par 100 \$ d'évaluation, soit une augmentation de 2,3 %. Ainsi, l'impact sur la taxe foncière, pour la maison moyenne, sera de 66 \$. « Nous avons l'objectif d'éliminer notre dépendance à l'utilisation des surplus cumulés pour équilibrer nos budgets », a affirmé monsieur Montigny en soulignant qu'une somme moyenne de 2,1 M\$ du surplus cumulé a été budgétée dans les 5 dernières années.

Par ailleurs, soulignons que l'utilisation prévue du surplus cumulé en 2020 est de 1,6 M\$, en baisse de 1,3 M\$ comparativement à 2019, et que son solde projeté, au 31 décembre 2020, sera de 2,5 M\$.

Dépenses

D'emblée, le maire précise « qu'une compression de 1 M\$ a été réalisée dans les services pour limiter la croissance des dépenses, dans l'optique, je le répète, de nous aider à éliminer notre dépendance à l'utilisation des surplus cumulés pour équilibrer nos budgets ». Parmi les variations de nos dépenses de fonctionnement, soulignons notamment l'achat d'électricité pour GPU.one (1,7 M\$), l'enveloppe dédiée au développement économique (122 000 \$), l'enlèvement de la

neige (380 000 \$), la masse salariale (1,8 M\$) et les protocoles d'entente du Drakkar et de la Troupe Chaud Bizzz (173 000 \$). Concernant la hausse de la masse salariale, elle s'explique par le règlement des conventions collectives ainsi que par l'ajout d'une 53^e semaine de travail en 2020, un phénomène qui se produit tous les 4 ans.

Enfin, le projet de Taxibus, dont le lancement était prévu dans quelques mois, a dû être reporté et n'aura finalement pas d'impact pour les contribuables en 2020. « L'adoption de la Loi 17, prévue en 2020, viendra transformer l'industrie du taxi. Notre partenaire local nous a informés qu'il envisageait des impacts importants sur ses opérations suivant l'application de cette loi et qu'il n'était donc pas possible d'aller de l'avant avec le Taxibus, selon l'entente actuelle. Le conseil municipal et moi sommes déçus de ce revirement de situation, car il s'agit d'une excellente alternative pour encourager l'industrie du taxi tout en bonifiant un service municipal que nous jugeons important, le transport collectif. Malheureusement, ce n'est que partie remise », a annoncé monsieur Montigny.

Eau potable

Après plus de 18 mois d'opération, le rodage de notre usine de production d'eau potable va bien et cela facilite l'évaluation des coûts engendrés par cette infrastructure. « La qualité et la clarté de notre eau sont appréciées de tous et elle devrait être consommée par tous les citoyens plutôt que l'eau embouteillée », a soutenu monsieur Montigny. « Comme la taxe d'eau n'a pas été ajustée depuis 2013, et qu'elle était loin de couvrir les coûts réels d'approvisionnement, de traitement et de distribution de l'eau à Baie-Comeau, le conseil municipal a convenu d'une augmentation raisonnable fixée à 29,75 \$ par citoyen », a-t-il poursuivi. Il faut noter que pour payer la totalité des coûts annuels liés à l'eau potable, il aurait fallu ajouter 161 \$ à la taxe d'eau résidentielle actuelle.

Dettes

À la fin de l'année 2019, l'endettement total de la Ville se situera à 90,3 M\$, en baisse de 6 M\$ comparé à 2018. Un remboursement en capital et intérêt de 10 M\$ sur la dette est budgété en 2020.

Pour accéder à tous les documents publics sur le budget, consultez notre site Internet : www.ville.baie-comeau.qc.ca/ville